

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 29 mars 2023 – Résultats des votes

Nombre d'actions nominatives émises	2 555 472
Voix représentées à l'assemblée générale au début de l'assemblée générale	626 612 (24.5% des droits de vote émis)
Capital-actions représenté	CHF 27 696 250.40

Ordres du jour	Oui	Non	Abstentions	Décision
1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels de l'exercice 2022	617 613	0	7 999	Approuvé
2. Vote consultatif rapport sur les rémunérations 2022	520 614	96 999	7 999	Approuvé
3. Utilisation de l'exercice statutaire	622 946	0	2 666	Approuvé
4. Décharge des organes responsables	617 513	100	7 999	Approuvé
5.1 a) Réélection Arthur Ruckstuhl en tant que membre du conseil d'administration	617 613	0	7 999	Élu
5.1 b) Réélection Peter Mettler en tant que membre du conseil d'administration	617 613	0	7 999	Élu
5.1 c) Réélection Patrick Niggli en tant que membre du conseil d'administration	617 613	0	7 999	Élu
5.1 d) Réélection Thomas Sojak en tant que membre du conseil d'administration	617 613	0	7 999	Élu
5.1 e) Élection Nathalie Bourquenoud en tant que membre du conseil d'administration	615 613	2 000	7 999	Élu
5.2 Élection Thomas Sojak en tant que Président du conseil d'administration	617 613	0	7 999	Élu
5.3 a) Élection Arthur Ruckstuhl en tant que membre du comité de rémunération	615 213	2 400	7 999	Élu
5.3 b) Réélection Patrick Niggli en tant que membre du comité de rémunération	521 114	96 499	7 999	Élu
5.4 Réélection représentant indépendant	622 946	0	2 666	Élu
5.5 Réélection organe de révision	622 946	0	2 666	Élu
6.1 Montant maximal pour la rémunération du conseil d'administration 2024	620 046	2 900	3 666	Approuvé

6.2	Montant maximal pour la rémunération des membres de la direction 2024	611 813	11 133	3 666	Approuvé
7	Réduction de capital par remboursement d'une partie de la valeur nominale	620 946	2 000	2 666	Approuvé
8	Annulation du capital autorisé existant	620 546	2 400	2 666	Approuvé
9	Adaptions générale des statuts au nouveau droit des sociétés anonymes	622 546	400	2 666	Approuvé
10	Création d'une marge de fluctuation du capital	526 447	96 499	2 666	Approuvé
11	Création d'un capital conditionnel	521 114	96 499	7 999	Approuvé